

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ROBERT DOISNEAU

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

❖ Activités proposées le mercredi après-midi

FUTSAL* 12h-13h30	ESCALADE Groupe 1 – 13h30-15h Groupe 2 – 15h-16h30	GYM. ACRO- AERIEUNE 13h30-15h	BADMINTON 15h-16h30
-----------------------------	---	---	-------------------------------

❖ Activités proposées sur la pause déjeuner

BASKET-BALL Lundi et vendredi, 12h30-13h30	FUTSAL* Mardi, 12h30 – 14h	VOLLEY-BALL Jeudi, 12h30-13h30
--	--------------------------------------	--

* Pour l'activité Futsal, c'est le professeur qui répartira les inscrits sur les deux créneaux proposés. Votre enfant doit donc pouvoir venir sur les deux créneaux si il souhaite s'inscrire.

Attention, **chaque enfant ne peut s'inscrire qu'à une seule activité**. Notre formule a pour objectif de favoriser la participation de nombreux élèves en proposant à tous des rencontres et des compétitions – à leur niveau, sans élimination, ni sélection. Un cross aura lieu en début d'année scolaire par exemple. Au cours de l'année, les élèves volontaires peuvent se former aux fonctions d'arbitre et de juge.

NB : Le mercredi après-midi, l'accès au gymnase (entrées et sorties des entraînements) se fait par le n°111 du Boulevard Romain Rolland - issue de secours du gymnase. Les enfants se rendent par leurs propres moyens aux entraînements ; ils seront accompagnés par des adultes lors des compétitions.

❖ Calendrier du début d'année

A partir du 09/09/24	Distribution des documents d'information et d'inscription (par les professeurs d'EPS).
Mercredi 18/09/24	<ul style="list-style-type: none">Le matin, de 8h à 12h, dans le cadre de la Journée Nationale du Sport Scolaire, présentation en action de l'AS à tous les élèves du niveau sixième.L'après-midi, de 13h à 15h, pour tous les volontaires, recueil des inscriptions au gymnase (retour du document d'inscription complété et paiement de la licence).
A partir du 23/09/24	Début des entraînements pour tous les élèves inscrits – autorisation parentale indispensable !
Mercredi 16/10/24	Pas d'entraînement. Assemblée générale de l'AS (bilan sportif et financier, élection du bureau) et goûter de 13 à 15h - pour tous !

❖ Contrat d'inscription

- La participation à l'AS est volontaire. Cependant, à partir du moment où votre enfant est inscrit, il est impératif qu'il fréquente avec assiduité les entraînements et compétitions.
- Les professeurs d'EPS attendent des participants une tenue et un comportement corrects. Dans le cas contraire, les sanctions pourront rejoindre celles du collège.
- Les documents suivants sont à rapporter aux professeurs d'EPS :**
 - Document « Autorisation parentale et fiche de renseignements » complété et signé - indispensable pour pouvoir débuter les entraînements ;
 - Règlement de la cotisation annuelle **35 euros** payable en chèque (à l'ordre « Association sportive du Collège Robert Doisneau »), en espèces ou **en ligne avec le PASS+**.